Image not found or type unknown

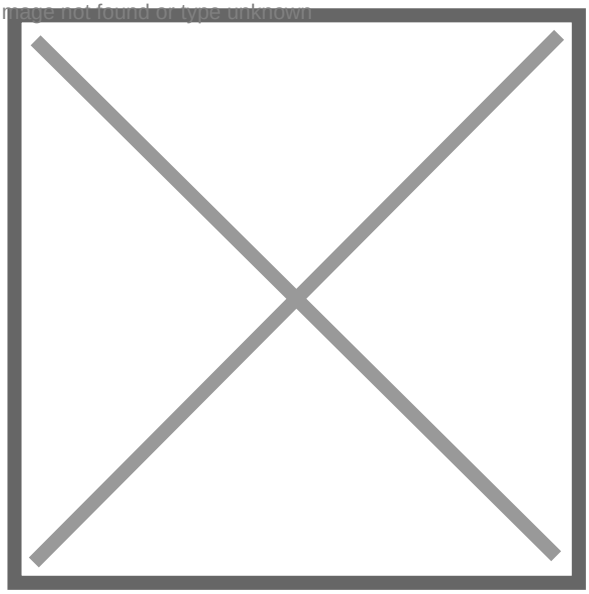

Devoir d'un admi de forum face a un membre banni

Par **tem**, le **26/03/2009** à **10:11**

Bonjour
j'ai un soucie face a un membre de mon forum.
Suite a un echange avec un membre de mon forum, j'ai été contraint de bannir celui-ci car il s'avére que cette personne n'était là que pour destabiliser le site et mettre le "bordel"sur le forum

Suite a cela, avec les modérateurs du site, nous avans fait des recherches et trouvé l'identité de la personne grace à la localisation géographique ainsi que par recoupement par rapport à ses propot. Concient que cela ne constitue pas une preuve, nous n'avons pas divulgé le nom de la personne mais nous avons ecrit, sur le forum, que nous savions qui il était et que nous savions ou il se localise.

Depuis, la personne me menace de poursuite en m'accusant d'avoir fait des recherches sur sont identité et prétendant que je n'en avait pas le droit. Elle m'accuse également de ne pas lui laisse de droit de reponse sur le forum.

J'aimerais avoir si ces accusation sont recevable. J'aimerais également savoir si, sur un forum publique, nous avons le droit de bannir un membre dans le mesure ou nous pensons que celui ci n'est la que pour deservir le forum.

A noter que la personne est resté anonyme sur notre forum et m'a contacté par mail toujours sans devoiler son identité.

Par **frog**, le **26/03/2009** à **11:31**

Te prends pas la tête. Il agite les bras, brasse du vent, mais ne fera jamais rien.

Les adresses IP, tu les exploites comme tu veux. Quant aux bans, c'est un peu la même.

Par **Tisuisse**, le **26/03/2009** à **11:37**

Bonjour,

Les infos qui parraissent sur le net étant accessibles à tous, rien n'empêche qui que ce soit d'effectuer des recherches pour son compte personnel ou pour le compte de son entreprise, de son association, etc. Par contre, le résultat de ces recherches ne peuvent être mises au vu et au su de tous sans son autorisation, à moins que l'interlocuteur en question ait déjà mis suffisamment d'élément précis et concordants pour que quiconque puisse la retrouver sans effort.

En ce qui concerne le banissement, je suppose que, dans les conditions d'utilisation du forum, conditions que chacun se doit d'accepter officiellement et cliquent sur "j'accepte" le cas soit prévu.

A mon avis, en tant qu'administrateur de votre forum, vous devez avoir une "fonction" IGNORER L'EXPEDITEUR, fonction qui permettrait de supprimer automatiquement toutes ses interventions et tous ses mails. Utiliseze cette fonction et, rapidement, la personne constatant que ses interventions ne figurent plus, finira par dégager du forum.

Par **tem**, le **26/03/2009** à **12:13**

[citation]Te prends pas la tête. Il agite les bras, brasse du vent, mais ne fera jamais rien.[/citation]

c'est ce que jeme dit, mais comem je suis quelqu'un de prudent, je préfére me renseigner, au cas ou. je me méfie desmec qui pètent les plombs.

Concernant une fonction IGNORER L'EXPEDITEUR, on a pas ça mais on a tout une baterrie de moyen pour empécher quelqu'n de venir. C'est d'ailleur ce que nosu avons fait et c'est la dessus ou il nous accuse de ne pas lui laisser de droit de reponse.

Là ou tout ça est ambigue, c'est que la personne en question est assez maligne. Les propos utilisés sont relativement courtoit, Il se fait passer pour quelqu'un qui pose des questions mais a eu un comportement insistant, reposant toujours les même question qu'il pensait embarassante malgrès mes reponses, donne de fausse information pour nous discrédité

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

(comme dire par exemple qu'il est possible de bloque les inscription aux forum a une seul ip par personne, laisant sous entendre que nous ne le faisons pas pour avoir plus de monde ou encore dire que la modération n'est pas objective et indépendante et que nous ne modérons pas nos potes, etc...)

Notre problème aujourd'hui n'est pas de savoir comem se debarrasser delui (pour le moment on s'en sort) mais bien de savori si légalement, ce que nosu avons fait pour cela et criticable et potentielement attaquable juridiquement.

Est ce qu'il est légale :
de tracer une ip avec les moyen que l'on trouve sur le net?
D'empécher une personne de venir sur un forum?

Merci pour votre aide.

Par **frog**, le **26/03/2009** à **12:17**

[citation]
de tracer une ip avec les moyen que l'on trouve sur le net?
D'empécher une personne de venir sur un forum? [/citation]
Oui & oui.

Par **tem**, le **26/03/2009** à **13:46**

donc, a priorie, en justice, le risque est pratiquement nul alors si on a fait tout ça de bonne fois?

Autres questions :

Au niveau d'un eventuel droit de reponse, est ce que cela est aussi valable pour une personne qui se cache derrière un pseudo?

Si, malgrès tout, la personen descide de nous faire c... et attaque, est ce que cela peut se retourner contre lui et au final, que se soit nous qui ne retournions contre lui lors d'une audiance (en prouvant que sont attaque est abusive, que sa motivation est de nous porter préjudice)?

Est ce que nous, par rapport a ce que je vous est exposer, nous avons de quoi attaquer?

Encore merci pour vos reponse, il n'est pas simple en tant qu'admin d'un site, de bien savoir comment agir dans de tel cas.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés